

Déclaration liminaire de la FSU de la Sarthe à la FS-SSCT – 11 avril 2023



La loi de transformation de la Fonction Publique impose la fusion des CHSCT et des Comités Techniques au sein du Comité Social d'Administration (CSA). Celui-ci comprend en son sein une Formation Spécialisée en Sécurité, Santé et Conditions de Travail (FS-SSCT). Grâce aux interventions de la FSU, celle-ci conserve la plupart des prérogatives des CHSCT.

Cette formation spécialisée s'installe dans un contexte défavorable pour la santé au travail, avec la perspective d'allongement de la carrière et les risques que cela fait courir. S'il est vrai que l'on est en meilleure santé plus longtemps, c'est surtout grâce au fait de partir à la retraite en moyenne à 59,5 ans dans le primaire (subsistance du corps des instituteurs) et 62,4 dans le secondaire. Les perspectives sont très inquiétantes et nous comptons bien faire reculer le gouvernement sur cette réforme injuste et injustifié ! C'est pourquoi, l'intersyndical sarthoise appelle à une nouvelle journée de mobilisations et de grève le 13 avril et à un rassemblement le 14 avril, pour gagner le retrait de cette réforme.

Loin de s'arrêter à celle-ci, une autre réforme aggravante de la santé au travail arrive : alors que la charge de travail est déjà largement au maximum, le ministre s'obstine à présenter un "pacte enseignant" qui ne répond pas aux attentes légitimes des personnels. Il entend conditionner une hypothétique revalorisation salariale à une augmentation du temps et de la charge de travail. La crise du recrutement, l'augmentation des démissions et des demandes de ruptures conventionnelles ne suffisent visiblement pas à prendre la mesure de l'urgence. Loin d'une augmentation uniforme pour toutes et tous, c'est un "travailler plus pour gagner plus" inacceptable et creusant les inégalités femmes/hommes qui est encore proposé. Les organisations syndicales ont donc claqué la porte des discussions et exigent une revalorisation ambitieuse pour toutes et tous sans contrepartie.

Un courrier de la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) met fin au dispositif spécifique d'absence (ASA) pour les personnels vulnérables le 28 février dernier. En conséquence, depuis le 1er mars 2023, ces collègues sont tenu-es de rejoindre leur poste sans un accompagnement suffisant lorsqu'il existe. Si la reprise de fonction leur est impossible, elles et ils doivent alors se faire prescrire un arrêt maladie ordinaire et se retrouvent donc assujetti-es au jour de carence. Ce même courrier annule aussi différentes obligations. Ainsi l'isolement systématique pour les personnes testées positives au Covid-19 n'est plus une nécessité tout comme la réalisation d'un test de dépistage au deuxième jour pour les personnes "contact" asymptomatiques. Enfin, la suspension du jour de carence pour Covid n'est plus

applicable. Cela implique que les collègues en arrêt du fait d'une affection covid se verront retirer un jour de carence. La FSU continue, conformément à ses mandats, de demander la suppression du jour de carence dans la fonction publique, dans les différentes instances où elle siège. Elle exige de l'administration qu'elle joue son rôle d'employeur en ce qui concerne la protection des personnels.

Si ces réformes rendent l'avenir de la santé au travail sombre, la situation est déjà tout à fait maltraitante pour les agents et agentes.

Dans l'Education Nationale, tous les personnels font part de leur épuisement, de leur usure au travail : il y a urgence à agir et à mettre en place des dispositifs de prévention primaire et à pratiquer une autre politique pour l'Éducation nationale.

Dans le second degré, le ministre a annoncé, la suppression de la technologie en sixième pour financer et loger dans les 26 heures élèves hebdomadaires un accompagnement en mathématiques ou en français. C'est non seulement du mépris pour les professeurs de technologie mais cela met aussi clairement en danger leurs postes. Du reste, les professeur.es des écoles seraient encouragé-es à s'inscrire dans le dispositif de soutien aux élèves de 6ème sans que soit prise en compte leur surcharge de travail évaluée déjà à 43 heures hebdomadaires. Au-delà de l'intérêt de ce choix pour le service public d'éducation, comment ne pas imaginer l'effet délétère que cela peut avoir pour les personnels directement concernés ?

Par ailleurs, la mise en œuvre de la réforme du lycée général du ministre précédent continue de mettre en tension les personnels comme les élèves et leur famille.

Quant à la réforme envisagée de la voie professionnelle et les expérimentations déjà en cours à travers le CNR ("Notre école, faisons-la ensemble"), elles inquiètent également fortement les personnels concernés. L'augmentation des missions annexes à l'enseignement et le public de plus en plus en difficultés scolaires et sociales des lycées professionnels risquent de fragiliser de plus en plus de collègues.

La santé des personnels est périodiquement frappée de plein fouet par la pénurie de moyens alloués pour faire exister sur le terrain ce qui existe dans les textes, à savoir l'école inclusive.

Les méthodes managériales qui augmentent la dépendance à l'arbitraire, qui contractualisent les relations et opacifient les décisions en faisant régresser les règles communes, le développement des usines à case dans les process d'évaluation, tout cela pèse négativement sur les esprits, les envies, le sens du service.

La FSU constate un grand déphasage entre les prétentions affichées en matière de santé au travail et l'efficacité des réponses apportées. Nous travaillons en groupe de travail sur la prévention quand le réel sur le terrain est déjà très dégradé. Les collègues font le même constat

d'inefficacité et cela porte atteinte à la crédibilité même de cette instance. Nous disposons dorénavant pour le primaire, après un effort de conviction auprès de la profession, de fiches SST que nos collègues renseignent. Certaines récurrences sont visibles. La presque totalité témoigne de souffrances psycho-sociales qui conduisent à des burn-out, à des syndromes dépressifs, à des troubles qui retentissent sur la vie privée et familiale. Le service est à chaque fois gravement impacté. Le rapport au métier est à chaque fois fragilisé. Et tout cela alors que l'institution sait, mais reconnaît son impuissance.

La cause la plus repérable est celle liées à l'inadaptation de l'organisation un maître une classe quand un enfant, et c'est de plus en plus le cas, sollicite une attention massive et de tous les instants à son égard en étant dangereux-se pour elle/lui et/ou pour les autres (enseignant-e compris-e). Le laps de temps (souvent long) qui sépare la découverte du trouble et un début de résolution épuise l'enseignant-e en charge de l'enfant et l'école entière. Surviennent des sentiments d'impossibilité à gérer à la fois l'évolution du groupe, de la classe, des apprentissage et cet enfant débordant. Une fois épuisées les possibilités de présence parcellaires de CPC, de membres du RASED qui abandonnent temporairement leurs fonctions et détériorent ce faisant le service, les collègues restent seul-es dans une situation intenable et dangereuse pour eux-elles, leur relation familiale, leur santé. Des tensions compréhensibles au niveau des parents aggravent encore les situations. Les réponses étant insatisfaisantes, l'arrêt maladie du /de la titulaire vient poster un-e nouvel-le collègue sur la classe. Cela se passe ainsi quand les moyens de remplacement le permettent, et s'ils le permettent c'est souvent de façon perlée, quand il faudrait au contraire plus de suivi. Le contexte est aussi celui d'une crise des prises en charge autour du scolaire : pédopsychiatrie inaccessible, CMP débordé, médecine générale absente, relais éducatifs inexistant, services sociaux désemparés, sans parler des sphère judiciaire ou de police qui plusieurs fois se sont retrouvées défailtantes dans l'aide apportée...

Pour la FSU l'adaptation institutionnelle nécessaire, qui s'ajoute à la dotation en postes permettant de disposer d'un-e enseignant-e de plus que de classe, est celle d'une gestion de cette organisation par l'équipe, au plus près des nécessités de terrain. La FSU est favorable à une autre organisation du travail, plus collégiale, moins sous emprise verticale, permettant aux équipes d'inventer leur pratique, de co-intervenir, ou de se répartir des tâches qualifiées de « vie scolaire » dans le secondaire. La recherche action sur ce sujet reste d'actualité pour la FSU. Nous souhaitons vivement que cette démarche voie le jour au plus vite.

Bien des atteintes à la santé des personnels ont aussi pour cause les manques de recrutement d'AESH. Atteinte à la santé des AESH eux et elles mêmes, qui ont des rémunérations misérables, mais aussi des membres des équipes en général. Cela conduit concrètement des

collègues, qu'ils ou elles soient enseignant.es ou AESH, à être en arrêt maladie pour surcharge mentale.

Autre effet repérable : le non-remplacement dans les écoles épuise gravement les équipes pédagogiques en particulier dans les petites écoles de 3 et 4 classes où la répartition des élèves sur 2 ou 3 classes restantes amène l'effectif à plus de 30 élèves. Ces écoles devraient être prioritaires pour le remplacement. C'est au détriment de leur santé que les enseignant.es pallient le manque de remplaçant.

FSU tient à ce qu'au moins une nouvelle visite d'établissement soit programmée avant la fin d'année scolaire, en primaire ou en collège, si possible sur des sites ayant vécu des situations de crise, aujourd'hui résolues, permettant d'enrichir les démarches de prévention du risque.

La FSU participe donc à cette première instance avec la conscience d'une grande responsabilité vis à vis des agents et agentes qu'elle représente, et qui sur le terrain voient leur santé directement impactée par leurs conditions de travail, et dans un esprit d'exigence que le droit du travail soit respecté sur ce point.